



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

**ASSEMBLEE IUFE**

Margarita Sanchez-Mazas, Présidente  
[margarita.sanchez-mazas@unige.ch](mailto:margarita.sanchez-mazas@unige.ch)

**Assemblée de l'IUFE  
Jeudi 3 avril 2014  
Salle PM 234, de 17h00 à 19h00  
PV ADOPTE**

---

**Corps professoral présent**

Margarita Sanchez-Mazas, FPS  
Jean-Luc Dorier, FEP  
Frédéric Yvon, FORDIF  
Greta Pelgrims, MESP  
Christophe Laenzlinger, faculté des Lettres

**Corps professoral absent**

Charles Heimberg, FPSE  
Anne Sgard, SES et FORENSEC  
Bruno Strasser, Faculté des sciences

**Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER)**

Rémy Kopp, IUFE  
Roland Emery, IUFE

**CCER absents - excusés**

René Rickenmann, FPSE  
Glais Sales Cordeiro, FPSE

**PAT**

Alexandre Fouchault, représentant du PAT

**Etudiant-e-s**

Jean-Paul Derouette, étudiant, Président du MEES  
Laurence Muriset, étudiante, représentante du MEES

**Membres invités de manière permanente et présents :**

Bernard Schneuwly, directeur, IUFE  
Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE  
Sonia Buehler, administratrice IUFE  
Nicolas Bique, UCESG  
Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.

### **Absents – excusés :**

Simon Toulou, responsable des stages, IUFE  
Sophie Canellini, conseillère aux études IUFE, Forensec  
Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG

---

### **Ordre du jour :**

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption du projet de PV de la dernière séance du 5 décembre 2014 (2 annexes)
  3. Point FEP
    - a. Nouvelle pondération des crédits CCEP (1 annexe)
    - b. Approbation de l'offre de cours CCEP (1 annexe)
  4. Point MESP (3 annexes)
    - a. Approbation du RE
    - b. Approbation du Plan d'études
    - c. Approbation du comité de programme
    - d. Approbation de la commission d'admission 2014
  5. Point de situation rentrée FORENSEC 2014-2015
  6. Point de situation au sujet du nombre de places de stages mises à disposition de l'IUFE/FORENSEC par le DIP
  7. Point MEES ;
    - a. stages en accompagnement
    - b. session de rattrapage aux examens transversaux de 1ère année
    - c. question des étudiants ayant déjà obtenu leur CCDIDA (priorité ou non)
    - d. date du test de français
  8. Point UCESG
    - a. point de situation sur les quotas (numerus clausus) sur 4 ans pour la FORENSEC
    - b. retour sur le test de français
    - c. bilan et enjeux pour la FORENSEC
  9. Deux questions posées :
    - a. Position de l'IUFE par rapport au projet SCORE
    - b. Nouvelles des travaux des commissions emploi stage et commission d'enseignement (nombre de places de stages FORENSEC)
  10. Point Conseillères aux études à l'Assemblée de l'IUFE
- 

### **1. Approbation de l'OJ (remis en annexe)**

OJ approuvé avec 2 divers à ajouter demandés par la FAMCO, en la personne de Stéphanie Castanier.

### **2. Approbation du PV de la séance du 5 décembre 2013 (remis en annexe)**

Le PV est approuvé avec les deux modifications souhaitées (Roland Emery, IUFE et non FAPSE, et le nom Bruno Strasser apparaît 2 fois dans la liste des professeurs présents).

### **3. Point FEP**

#### **a. Nouvelle pondération des crédits CCEP (1 annexe remise)**

Demande de la part des étudiants pour que le temps de présence sur le terrain soit revalorisé à savoir entre 25 et 30 heures de présence par crédit.

Les deux moyennes choisies sont 50 heures par semaine et 30 heures par crédit.

Ce choix a conduit à une reconfiguration de la valeur des crédits. La nouvelle version du programme, telle que présentée en P5 du mémo, a été approuvée par le Comité de programme FEP, présentée en CPE et également approuvée par le collège des professeurs de la section.

Mme Glais Sales Cordeiro a suggéré une correction, en page 4, du terme « module » par « domaine ». Ce glissement a permis un rééquilibrage entre les inégalités des domaines du CCEP.

Il conviendrait de corriger le nombre de crédits dans le plan d'études :

- Stage compact de 3 semaines (12 jours d'école) : 6 crédits
- Stage compact de 4 semaines (16 jours d'école) : 6 crédits
- Stage filé de 8 semaines x 2 jours (16 jours d'école) : 7 crédits

Dans le domaine 1, le module 1.2 initialement intitulé « Processus d'enseignement et d'apprentissage » devait être modifié en « Pratiques d'enseignement et d'apprentissage », ce qui n'a pas été fait. Ce qui sera donc effectué.

b. Approbation de l'offre de cours CCEP (1 annexe remise)

Le mémo qui présente la nouvelle répartition des crédits ne modifie pas le nombre des heures présentées par les étudiants mais les valeurs.

**Le vote de ce mémo est adopté avec 10 voix favorables, aucune défavorable et pas d'abstention.**

**Le vote sur le plan d'études de la CCEP est adopté avec 9 voix favorables, aucune défavorable et 1 abstention.**

Pour le plan d'études MAEP, la répartition des crédits par domaine n'a pas changé. A présent, les étudiants sont libres de choisir dans les 3 domaines indistinctement. Un nouveau concept propose un « panachage », dans la mesure où il n'y a plus de blocs et suppression des approfondissements.

Mr René Rickenmann attire l'attention sur le fait que les étudiants ont déjà fait le CCEP.

**Il est procédé au vote du plan d'études MAEP soit 8 voix favorables, 1 voix contre et 3 absentions.**

**4. Point MESP** (3 annexes remises)

a. Approbation du règlement d'études

Greta Pelgrims soumet les différentes modifications du RE de la MESP proposées par le comité de programme :

Nouvelle traduction du diplôme en anglais : l'ancienne traduction « Special Needs Education – Special Teaching » était une traduction littérale peu satisfaisante, mais l'anglais utilisait Special Needs Education de façon interchangeable, contrairement au français, pour l'éducation spéciale et l'enseignement spécialisé. La distinction est enfin apparue dans la langue anglaise d'où la proposition d'adopter « Special Needs Education Teaching ».

Article 13 : modifications consécutives au passage de 4 à 3 stages. Le nombre de crédits et la durée des stages demeurent identiques.

La modification de l'article « 1.3 », composition du comité de programme, est proposée en anticipation sur le futur règlement d'organisation de l'IUFE.

L'article 6.4 introduit la référence à un règlement interne : « Le complément de formation est régi par le règlement interne (RI) relatif à la constitution du complément de formation, adopté par le Comité de programme de la MESP »

Dans l'article 7.3, il convient d'abaisser de 60 à 40 crédits en référence aux décisions du Rectorat stipulant qu'au maximum 40 crédits peuvent être acquis par équivalence. La teneur d'un nouvel article, 7.4, fixe le nombre de crédits maximum pouvant être acquis par équivalences et par validation des acquis de l'expérience : « Si l'étudiant procède à une démarche de validation des acquis de l'expérience, au maximum 60 crédits sur les 120 de la MESP peuvent être accordés par équivalence ou/et mobilité ou/et validation des acquis de l'expérience ».

L'article 20.3 est modifié comme suit, par homogénéisation avec les autres RE de l'IUFE : « La décision d'élimination est prise par le Directeur de l'IUFE »... et suppression de « sur préavis du Comité de programme. Le Directeur peut tenir compte des situations exceptionnelles ».

**Le vote concernant le règlement d'études MESP est approuvé par 9 voix favorables, aucune défavorable et 2 abstentions.**

b. Approbation du Plan d'études

GP présente les propositions de modifications du plan d'études qui concernent le passage de 4 à 3 stages (durée et crédits cumulés demeurent identiques), la scission du Séminaire d'analyse et de régulation de l'activité professionnelle de 3 crédits en 3 séminaires de 1 crédit, chacun étroitement lié à l'un des 3 stages, ainsi que la modification de l'UF F4E40403 relative au stage d'enseignement en institution spécialisée.

**La proposition est adoptée par 9 voix favorables, aucune défavorable et 3 abstentions.**

c. Approbation du comité de programme

Margarita Sanchez-Mazas prend la présidence de la commission d'admission à la MESP, ce qui implique qu'elle doit rentrer dans le Comité de programme.

Proposition de la nouvelle composition, pour entrée en vigueur de suite

Direction : Greta Pelgrims (PA)

Conseillère aux études de la MESP : Aline Meyer

Secrétariat de la MESP : Ivan Vaamonde

Joaquim Dolz (PO)

Francia Leutenegger (PA)

Margarita Sanchez-Mazas (PO)

Coralie Delorme (CollS)

Valérie Lussi Borer (MER)

Britt-Marie Martini-Vuillemin (CollS)

Eliana De Almeida (étudiants MESP)

Luc Lavarini (SPG)

Marc Chapelle (AGOEER)

Maurice Dandelot, membre invité permanent (OMP)

Pour entrée en vigueur dès approbation par le Rectorat du nouveau RO IUFE et RE MESP :

Direction : Greta Pelgrims (PA)

Conseillère aux études de la MESP : Aline Meyer

Secrétariat de la MESP : Ivan Vaamonde

Joaquim Dolz (PO)

Francia Leutenegger (PA)

Margarita Sanchez-Mazas (PO)

Coralie Delorme (CollS)

Valérie Lussi Borer (MER)

Britt-Marie Martini-Vuillemin (CollS)

Eliana De Almeida (étudiants MESP)

**Le comité de programme est approuvé par 10 voix favorables, aucune défavorable et 2 abstentions.**

d. Approbation de la commission d'admission 2014

Proposition de la composition de la commission d'admission à la MESP – 2014 :

Présidence : Margarita Sanchez-Mazas (PO)

Rapporteur : Greta Pelgrims (PA)

Conseillère aux études de la MESP : Aline Meyer

Secrétariat de la MESP : Ivan Vaamonde

1. Nilima Changkakoti (CE)

2. Coralie Delorme (CollS)
3. Roland Emery (CE)
4. Béatrice Haenggeli-Jenni (CollS)
5. Valérie Lussi Borer (MER)
6. Britt-Marie Martini-Vuillemin (CollS)
7. Lucie Mottier-Lopez (PA)
8. Céline Vendeira-Maréchal (CE)
9. Walther Tessaro (CE)
10. Roxane Gagnon (CE)
11. Catherine Martinet (CE), en réserve.

**La commission d'admission 2014 est approuvée par 10 voix favorables, aucune défavorable et 2 abstentions.**

## **5. Point de situation FORENSEC**

### **CCDIDA**

Ce sont 113 entretiens qui ont débuté depuis le 31 mars.

Il a fallu procéder à la réouverture des inscriptions pour cette formation car la date limite était initialement fixée au 15 février (annoncée dans le guide de l'étudiant) et non au 15 mars.

Le lien entre les binômes et les étudiants a été établi. Aux 225 inscriptions au test de français éliminatoire, 30 étudiants « tardifs » se sont rajoutés suite à la date modifiée au 15 mars.

L'ultime test de français pour la dernière vague CCDIDA aura lieu le samedi 5 avril 2014.

**MASE**, 281 inscriptions sont totalisées. 4 étudiants, absents au test de français du 22 mars, rejoignent le groupe de ceux qui vont passer l'épreuve le samedi 5 avril 2014. Certains étudiants mentionnent qu'ils n'ont pas reçu le lien. En ce qui concerne les demandes de confirmation de poursuite, 275 messages ont été enregistrés. Ils sont traités au cas par cas pour les problèmes particuliers, suivant le plan d'admission et les facteurs de la plateforme qui est sous contrôle.

### Retour sur le test de français

Walter Loosli avance qu'il vaut mieux solliciter les étudiants ayant déjà vécu cette épreuve.

Jean-Paul Derouette fournit un feedback positif, mentionnant un accueil agréable et une bonne organisation mais un son un peu faible. D'un point de vue du temps, les avis sont satisfaisants dans l'ensemble car cela s'est bien passé.

Pour la FAMCO, un sentiment de désappointement a été ressenti car l'épreuve était clairement plus sélective et désavantageuse pour les non-francophones.

Walter Loosli résume brièvement le déroulement des tests CCDIDA et MASE, en quoi cela consistait.

### Déroulement du test de français

Cet examen sur table, organisé en collaboration avec la Maison des langues de l'Université de Genève, consistera à visionner un épisode de 3 minutes environ d'une situation en classe et de rédiger 3 textes de 100 mots chacun.

Les compétences examinées concerneront la maîtrise de la langue française dans la production d'un texte écrit. Les critères d'évaluation utilisés seront, pour moitié la mise en texte (genre et contenu argumentatif ; planification et structure en paragraphes ; cohésion et enchaînements), pour moitié la qualité de la langue (orthographe ; syntaxe ; lexicque). Les étudiants ne sont en aucun cas évalué(e) sur une prise de position sociale, éthique ou politique.

Les candidats doivent se présenter à l'examen munis de leur carte d'étudiant ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

Les résultats au test de français seront communiqués aux candidats par écrit (courriel).

Les personnes qui échouent ou qui ne se présentent pas à ce test ne seront pas admissibles à la Forensec pour l'année 2014-2015. Elles pourront se représenter l'année suivante ou ultérieurement, selon la procédure d'inscription en vigueur l'année de réinscription.

Pour les CCDIDA, le seuil est fixé à 46 points sur 70. Pour les MASE, il est de 75 points.

## **6. Point de situation au sujet du nombre de places de stages mises à disposition de l'IUFE/FORENSEC par le DIP**

Rappel de ce qui a déjà été présenté en séance du Groupe de coordination 03.04.2014

Bref rappel chronologique permettant de mieux cerner la situation :

- 28 novembre 2013, Le rapport « Gestion des flux d'étudiants dans la Formation des enseignants du secondaire (FORENSEC) » est rendu.
- 2 décembre 2013 : Validation par le rectorat de l'Université.
- 5 décembre 2013 : Validation par le Conseiller d'Etat.
- 7 janvier 2014 CES – Présentation des chiffres établis par l'IUFE.
- 21 janvier 2014 CES – Présentation des chiffres établis par le DIP.
- 29 janvier 2014 GDC – Premier arbitrage.
- 5 mars 2014 Rencontre RH-DIP-IUFE.

Walter Loosli annonce ensuite la nouvelle proposition de l'IUFE agréée par les RH du DIP pour les rentrées 2015-2019 :

Disciplines	Nb de places de stages
Allemand	16
Anglais	16
Français	25
Mathématiques	20
Physique	7
	84

Disciplines	Nb de places de stages
Arts visuels	5
Biologie	5
Education physique	6
Géographie	5
Histoire	5
	26

Total de 100 places de stages

A l'entrée au CCDIDA, l'italien et l'économie ne seront pas des disciplines ouvertes. Ces chiffres sont ceux pour la MASE ; viendront s'y ajouter ceux pour les CSD2.

Lors de la séance du mercredi 12 mars 2014 à 17h30, réunissant Madame Marchesini, la Direction des RH du DIP et la Direction de

l'IUFE, il a dès lors été décidé du nombre suivant de places de stages par discipline :

•	<b>Allemand :</b>	<b>16 places</b>
•	<b>Anglais :</b>	<b>16 places</b>
•	<b>Français :</b>	<b>25 places</b>
•	<b>Mathématiques :</b>	<b>20 places</b>
•	<b>Physique :</b>	<b>7 places</b>
•	<b>Arts visuels :</b>	<b>5 places</b>
•	<b>Biologie :</b>	<b>5 places</b>
•	<b>Education physique :</b>	<b>6 places</b>
•	<b>Géographie :</b>	<b>5 places</b>
•	<b>Histoire :</b>	<b>5 places</b>

Le Groupe de coordination a émis un avis favorable à l'unanimité (IUFE – DIP – Associations professionnelles – Corps enseignant – Associations des étudiants) sur le nombre de places de stages décidé en séance du 12 mars 2014. »

Sur les 84 postes disponibles :

- 17 entretiens en Allemand
- 19 entretiens en Anglais
- 36 entretiens en Français
- 29 entretiens en Mathématiques
- 12 entretiens en Physique

Walter Loosli souligne l'excédent actuel en Allemand.

Rémy Kopp rapporte la grande inquiétude des CE FORENSEC sur les potentielles files d'attente.

La fermeture de certaines disciplines sera peut-être envisagée afin de résorber les files d'attente.

Certains suppléants ont vu leur taux d'activité revu à la baisse. Face à ces problèmes de régulation, émergent de grandes craintes de la part du corps enseignant car cela risque d'atteindre également des disciplines comme le Français et l'Allemand.

René Rickenmann s'interroge sur la pertinence des stages en responsabilité. Serait-il possible d'envisager des stages en accompagnement redéfinis, plus fréquemment et/ou à l'extérieur du canton ?

Bernard Schneuwly rappelle que la solution actuelle n'est pas mécanique. Des solutions positives sont envisageables mais réclament en minimum de calcul.

Stéphanie Castanier évoque un risque de remise en cause de l'équité de la qualité de prestation par rapport aux écoles privées.

Nicolas Bique allègue que la qualité de la formation peut être remise en cause suite au fait que les disciplines soient, suivant la situation, non ouvertes puis ouvertes à nouveau quand les conditions sont plus favorables. Il en va de la pérennité du système.

## **7. Point MEES**

### a. Stages en accompagnement

Une attention particulière est sollicitée pour les stages en accompagnement des étudiants en MASE. Il serait souhaitable qu'une personne de l'IUFE se déplace pour contrôler les leçons données durant les stages (30 heures) afin que l'étudiant ne soit pas informé trop tardivement s'il y a un problème et qu'il puisse au plus vite corriger son comportement. Sans remettre en cause l'avis du professionnel, cela permettrait d'anticiper un échec en détenant des signaux d'alarme plus précoces. Le double jugement est indispensable pour mettre en place des solutions de remédiation par l'intervention de toute une série d'acteurs.

Walter Loosli rappelle la procédure enclenchée dans un tel cas. Simon Toulou et lui-même se déplacent afin d'organiser une réunion à l'école avec toutes les parties concernées (FT etc...).

Le MEES devrait avoir une SOP (Standing Operation procedure) afin de pouvoir mieux répondre aux différentes questions qui leur sont régulièrement posées sur ce sujet.

Walter Loosli consultera les 2 cas annoncés par le MEES, qui seront traités à la Direction, afin de savoir ce qui s'est passé.

### b. Session de rattrapage aux examens transversaux de 1<sup>ère</sup> année

Dans l'hypothèse où un étudiant échoue à un examen de transversal, il est à ce jour admis aux sessions de rattrapage en août. Toutefois, la question des stages est réglée en juin. En conséquence, Bernard Schneuwly propose une session de rattrapage supplémentaire en juin.

Les cours transversaux seraient validés par des contrôles continus, avec possibilité de corrections des travaux mais sans examens.

Pour l'instant, l'étude de ce point s'avère non prioritaire.

## **8. Point UCESG - Demande pour l'an prochain**

a. Point de situation sur les quotas (numerus clausus) sur 4 ans pour la FORENSEC : la réponse a été fournie par Walter Loosli dans le point 5.

b. Retour sur le test de français : idem

Date fixée et inscrite dès la rentrée de français : est-ce possible ? : Impossible de fournir une date si tôt car l'équipe administrative est surchargée de travail.

- c. Il est précisé que Mme Aline Meyer est désormais à l'assemblée MESP et FE
- d. Demande de la FAMCO qui réclame les rapports de visite avec appréciation générale positive ou négative de cette visite.
- e. Grands enjeux de la FORENSEC :
  - La reconnaissance CDIP devrait intervenir en principe en juin 2014.  
2 grands dossiers :
  - Développement et stabilisation de la FC : l'IUFE doit trouver sa place
  
  - Motion de passage de 4 ans à 3 ans pour les enseignants du primaire : le texte est soumis à la Conseillère d'état. Toutefois, il est massivement argumenté qu'avec une formation en 3 ans On forme des semi généralistes et cela n'est aucunement acceptable.. Si la motion est acceptée, cela engendrera de lourdes conséquences sur l'IUFE.

## 9. Question posée

- a. Position de l'IUFE par rapport au projet SCORE : la question sera traitée à la prochaine Assemblée. La Direction affiche une position extrêmement négative sur le sujet.

La séance est levée à 19h20.

La prochaine assemblée est fixée au jeudi 12 juin 2014.